

**VILLE DE BRUXELLES**  
**Urbanisme – Plans et autorisations**  
*Monsieur G. MICHIELS, Directeur*  
Centre Administratif  
Boulevard Anspach, 6  
**B - 1000 BRUXELLES**

V/Réf : N470/2016  
N/Réf. : GM//BXL2.2546/s.592  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue de Namur, 45. Transformation en immeuble à appartements avec rez-de-chaussée commercial et surhaussement. Demande de permis d'Urbanisme. Avis de la CRSMS  
(Dossier traité par Mme J. LECRIQUE)

En réponse à votre lettre du 01/08/2016, en référence, reçue le 03/08/2016, nous vous communiquons l'avis émis par notre Assemblée en sa séance du 24/08/2016.

La demande porte sur la transformation d'une maison néoclassique située dans la zone de protection de l'ancien Banque d'Outremer et située en ZICHEE au PRAS.

Le projet prévoit la réaffectation de la maison, actuellement destinée à des fins commerciales, en un immeuble comportant deux logements ainsi qu'un rez-de-chaussée commercial.

La principale intervention prévue par le projet est la démolition complète de la toiture à versant pour construire un nouvel étage sous une nouvelle toiture plate, construite en retrait d'1,80m de la façade avant. Le nouveau volume abritera le 2<sup>e</sup> niveau d'un duplex.

Bien que le projet aurait peu d'impact sur le bien protégé situé à proximité, **la CRMS émet un avis défavorable sur la démolition complète de la toiture à versant existante**. En effet, la maison témoigne de l'architecture néoclassique qui caractérisait la rue de Namur au XIX<sup>e</sup> siècle et de la cohérence stylistique du quartier Royal. Elle est, en outre, située dans le tournant de la rue de Namur, ce qui la rend très visible depuis l'espace public. Dès lors, il convient de **maintenir au minimum le versant avant de la toiture**. Une meilleure exploitation et utilisation des combles semble cependant possible au moyen d'une extension à l'arrière de la toiture.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de Concertation, des remarques complémentaires sur le projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS  
Secrétaire-adjointe

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

Copies à :

- A.A.T.L. – D.M.S. : Mme S. Valcke
- A.A.T.L. – .U. : Mme B. Annegarn ;
- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme et du Patrimoine (par mail) ;
- M. Th. Van Ro, secrétaire de la Commission de concertation (par mail).